
**Canadian Superior Courts Judges
Association/Association canadienne
des juges des cours supérieures**

États financiers

31 décembre 2022

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Table des matières

Le 31 décembre 2022

	Page
Rapport des vérificateurs	3 - 4
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 13
Annexe des frais d'administration	14

Rapport des vérificateurs

Aux Membres de Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures, qui comprennent le situation financière au 31 décembre 2022, des états des états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux NCCOSBL.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Rapport des vérificateurs, suite

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- ♦ nous évaluons également la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies par la direction;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vaive and Associates

Ottawa
Le 7 juillet 2023

Comptables Agréables

441 MacLaren Street, Suite 200A, Ottawa, ON K2P 2H3
Telephone 613-369-5064 Fax 613-695-7655 www.vaiveandassociates.ca

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre,

			2022	2021
	Fond général	Fond affecté en interne	Total	Total
Recettes				
Cotisations annuelles	\$ 633,900	\$ -	\$ 633,900	\$ 634,700
Remboursement des primes d'assurance	-	33,884	33,884	32,817
Parrainage d'annuaire	5,000	-	5,000	10,000
Revenu d'investissement	19,405	51,780	71,185	69,519
Gain/(perte) non réalisé sur l'investissements	(64,927)	(140,705)	(205,632)	15,634
	<u>593,378</u>	<u>(55,041)</u>	<u>538,337</u>	<u>762,670</u>
Dépenses				
Réunion du conseil d'administration (Printemps)	45,275	-	45,275	1,413
Réunion annuelle	34,581	-	34,581	10,677
Réunion du conseil d'administration (automne)	24,708	-	24,708	31,435
Dépenses du président	22,186	-	22,186	12,304
Commissions quadriennales	20,915	-	20,915	225,246
Développement web	8,244	-	8,244	3,947
Relations judiciaires internationales	5,980	-	5,980	1,980
Comité de l'instruction publique	3,462	-	3,462	3,280
Magistrats du Commonwealth	3,388	-	3,388	3,124
Comité d'indépendance	1,292	-	1,292	-
Comité de planification	904	-	904	17,585
Accès à la justice	548	-	548	-
Comité de révision de conduite	25	-	25	-
Comité consultatif	-	-	-	1,000
Administration (Annexe 1)	226,877	-	226,877	264,758
Dépenses totales	<u>398,385</u>	<u>-</u>	<u>398,385</u>	<u>576,749</u>
Recette net pour l'année	194,993	(55,041)	139,952	185,921
Actifs net - début de l'année	1,484,759	1,630,180	3,114,939	2,929,018
Actifs net - fin de l'année	<u>1,679,752</u>	<u>1,575,139</u>	<u>3,254,891</u>	<u>3,114,939</u>

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Situation Financière

Pour l'exercice terminé le 31 décembre,			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Fond général	Fond affecté en interne	Total	Total
Actifs				
Actifs Courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 1,149,842	\$ 216,039	\$ 1,365,881	\$ 475,656
Investissements à court terme (note 3)	57,256	4,873	62,129	664,864
Comptes à recevoir	527,986	951,773	1,479,759	1,504,317
	<u>1,735,084</u>	<u>1,172,685</u>	<u>2,907,769</u>	<u>2,644,837</u>
Investissements (note 3)	142,186	402,454	544,640	683,530
Immobilisations (note 4)	1,577	-	1,577	-
	<u>1,878,847</u>	<u>1,575,139</u>	<u>3,453,986</u>	<u>3,328,367</u>
Passifs				
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer	28,595	-	28,595	27,878
Revenu reportés (note 5)	169,000	-	169,000	184,050
Dû à une partie apparentée (note 6)	1,500	-	1,500	1,500
	<u>199,095</u>	<u>-</u>	<u>199,095</u>	<u>213,428</u>
Actif net	<u>1,679,752</u>	<u>1,575,139</u>	<u>3,254,891</u>	<u>3,114,939</u>
	<u>1,878,847</u>	<u>1,575,139</u>	<u>3,453,986</u>	<u>3,328,367</u>

Membre: Clayton Conlan

Membre: Janet McMurtry

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Flux de Trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre,	2022	2021
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	\$ 139,952	\$ 185,924
Eléments n'affectant pas la trésorerie		
Perte (gain) sur la vente d'investissements	818	(5,869)
Amortissement	694	350
Perte (gain) non réalisé sur investissements	205,632	(15,635)
	347,096	164,770
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	602,735	(457,032)
Frais payés d'avance	-	361
Compte payable et charge à payer	717	(100,045)
Revenu reportés	(15,050)	34,300
	935,498	(357,646)
Activités d'investissement		
Achats d'investissements	(325,313)	(980,676)
Produits de la vente investissements	282,310	1,069,408
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2,270)	-
	(45,273)	88,732
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	890,225	(268,914)
Encaisse au début de l'exercice	475,656	744,570
Encaisse à la fin de l'exercice	\$ 1,365,881	\$ 475,656
Encaisse se compose de:		
Encaisse	\$ 1,149,842	\$ 292,923
Liquidités soumises à restrictions	216,039	182,733
	\$ 1,365,881	\$ 475,656

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

1. Statut et nature des activités

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures est constituée sans capital-actions en vertu des dispositions de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'adhésion à l'Association est limitée aux juges de nomination fédérale.

Les objectifs de l'association sont les suivants:

- (a) prendre les mesures et faire les représentations qui s'imposent pour s'assurer que les traitements et autres avantages garantis par la Loi constitutionnelle et prévus par la Loi sur les juges, sont maintenus à des niveaux et d'une manière qui soient justes et raisonnables et qui reflètent l'importance d'une magistrature compétente et dévouée;
- (b) s'intéresser aux dispositions de la Loi sur les juges et aux procédures relatives aux plaintes, examens et enquêtes concernant la conduite de juges et fournir des directives appropriées et de l'aide à ses membres relativement à ces questions;
- (c) jouer un rôle dans la détermination des politiques en matière de formation continue des juges et dans le travail de l'Institut de la magistrature;
- (d) viser à obtenir une meilleure compréhension par le public du rôle de la magistrature dans l'administration de la justice et ainsi créer ou appuyer des programmes d'éducation publique et de relations publiques;
- (e) surveiller et, le cas échéant, viser à améliorer les services de soutien aux juges en collaboration avec le Conseil Canadien de la magistrature;
- (f) répondre aux besoins et aux préoccupations des juges surnuméraires et des juges à la retraite.

L'association est un organisme sans but lucratif désigné à l'alinéa 149 (1) (l) de la loi de l'impôt (Canada) et à ce titre, elle est exonérée des Impôts sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de l'ICCA Normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

2. Conventions comptables importantes, suite

(a) Constatation des produits

Les cotisations reçues à l'avance sont reportées et comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Le remboursement des primes d'assurance est comptabilisé lorsque les paiements sont reçus.

Le revenu de placement est comptabilisé lorsque le montant est gagné et que la perception est raisonnablement assurée.

Tous les autres revenus sont constatés lorsque les montants sont connus et que le recouvrement est raisonnablement assurée.

(b) Trésorie et équivalents de trésorie

Trésorie et équivalents de trésorie comprennent des placements donc l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont exposé à un risque insignifiant de leur valeurs marchandes.

(c) Investissement

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits (charges) nets de l'exercice.

(d) Immobilisations

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant:

Matériel de bureau	30%
Meubles et accessoires	30%

(e) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux normes généralement reconnues du Canada pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de Association. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

2. Conventions comptables importantes, suite

(f) Fonds affectés en interne

Le fonds général comprend les opérations quotidiennes de l'Association.

Le fonds affecté en interne comprend les opérations relatives à une réserve affectée en interne pour l'assurance contre les catastrophes. Les intérêts gagnés par ce fonds demeurent dans le fonds.

(g) Instruments financiers

L'Association mesure initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, du montant des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument. Les montants dus à des parties liées ou en provenance de parties liées sont évalués au montant d'échange, soit le montant convenu par les parties liées.

L'Association mesure ensuite ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des titres de participation cotés sur un marché actif, qui sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs et les certificats de placement garantis.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et les charges à payer, les revenus reportés et les montants dus à des parties liées.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les fonds communs de placement et les participations

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation possible. Lorsqu'un changement défavorable important s'est produit au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier ou du groupe d'actifs, une réduction est comptabilisée dans le résultat net. La dépréciation reflète la différence entre la valeur comptable et la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être générés par l'actif ou le groupe d'actifs;
- le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs ou le groupe d'actifs;
- la valeur de réalisation nette de toute sûreté détenue pour garantir le remboursement des actifs ou du groupe d'actifs.

Lorsque les événements survenant après la dépréciation confirment qu'une reprise est nécessaire, la reprise est comptabilisée dans le résultat net jusqu'à concurrence du montant de la dépréciation précédemment constatée.

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

3. Investissements

Les investissements incluent des certificats de placements garantis avec des intérêts de 1.10% à 3.22% avec des dates de maturations en 2022 et 2024.

Les investissements dans des fonds à revenu fixe détiennent des dates de maturation entre 2025 et 2047 avec des taux d'intérêts entre 1.159% et 4.40%.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Certificats d'investissement garanti	\$ 336,396	\$ 236,057
Fonds communs de placements	739,024	805,600
Actions	404,339	462,660
	<u>\$ 1,479,759</u>	<u>\$ 1,504,317</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Certificats d'investissement garanti	\$ 204,490	\$ 301,046
Fonds communs de placements	340,150	382,484
	<u>\$ 544,640</u>	<u>\$ 683,530</u>

4. Immobilisations corporelles

	<u>2022</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel de bureau	\$ 5,521	\$ 3,944	\$ 1,577
Meubles et accessoires	10,650	10,650	-
	<u>\$ 16,171</u>	<u>\$ 14,594</u>	<u>\$ 1,577</u>
	<u>2021</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel de bureau	\$ 3,250	\$ 3,250	-
Meubles et accessoires	10,650	10,650	-
	<u>\$ 13,900</u>	<u>\$ 13,900</u>	<u>\$ -</u>

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Notes Afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

5. Revenu reportés

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ouverture	\$ 184,050	\$ 149,750
Ajouts	169,000	184,050
Reconnue	<u>(184,050)</u>	<u>(149,750)</u>
Total	<u>\$ 169,000</u>	<u>\$ 184,050</u>

6. Dû à une partie apparentée

Le montant dû à la fondation de l'Association canadienne des juges des cours supérieures ne porte aucune clause d'intérêt et est remboursable sur demande.

7. Frais juridiques

Au cours de l'année, l'Association a reçu 50 824 \$ en remboursement des dépenses engagées au cours des exercices financiers 2020 et 2021 liées à l'examen du ministre. L'Association ne s'attendait pas à être remboursée pour ces montants et n'avait donc pas constaté la créance à ce moment-là.

8. Engagements

L'Association paie 1,776 \$ plus la TVH par mois pour son bureau et son stationnement. Le montant correspond à une entente mensuelle.

9. Instruments financiers

Les transactions dans les instruments financiers peuvent résulter qu'une entité s'engage aux risques décrits au dessous ou que les risques soient transférés à une autre entité. Les divulgations requises fournissent des renseignements qui aident les utilisateurs des états financiers à évaluer l'ampleur du risque lié aux instruments financiers.

(a) Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit normal sur les comptes à recevoir de 62,129\$ (2021 - 664,864\$). Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. À la fin de l'exercice, 97% des comptes débiteurs sont dus par un seul client (2020 - 87% par un seul client).

9. Instruments financiers, suite

(b) Concentration du risque du crédit

Il y a une concentration de risque dans une entité lorsqu'une portion importante du portefeuille est constitué de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les investissements de l'Association sont décrits dans la note 3.

(c) Risque d'investissement

L'investissement dans des instruments financiers placent l'Association face à des risques de placements. Le risque de taux d'intérêts est quand il y a une décaution des fluctuations des taux d'intérêts.

Le risque de marché est le risque lié à la valeur d'un instrument financier en raison des fluctuations des prix du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à l'investissement lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs pertinents pour tous les investissements sur le marché. L'Association est exposée au risque de marché à travers ses investissements en actions.

Canadian Superior Courts Judges Association/Association canadienne des juges des cours supérieures

Annexe aux États Financiers

Annexe du frais d'administration

Annexe 1

	2022	2021
Salaires et avantages	\$ 125,741	\$ 91,191
Frais d'administration	30,791	63,766
Frais bancaires et frais d'intérêt	27,125	28,102
Impression et papeterie	25,646	13,810
Location de bureau	22,947	22,558
Communications	10,528	4,355
Frais d'audit	10,170	10,170
Traduction	7,070	3,902
Adhésion à une association	4,392	3,833
Voyage	2,820	2,832
Divers	2,465	83
Soutien administratif	764	3,214
Repas	751	203
Frais de port et courrier	737	14,156
Frais de consultation	706	283
Amortissement	694	350
Frais juridiques (note 7)	(46,470)	1,950
Total	\$ 226,877	\$ 264,758